



X NOS FORMAT!ONS

X CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE :

diplôme de niveau V se préparant en alternance (217 heures de formation et 200 heures de stage)

X FORMATIONS BAFA – BAFD :

Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (BAFA) : stages de base (8 jours) et d’approfondissement (6 jours)

Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) : stages de base (9 jours) et d’approfondissement (6 jours)

MODULES DE FORMATION CONTINUE :

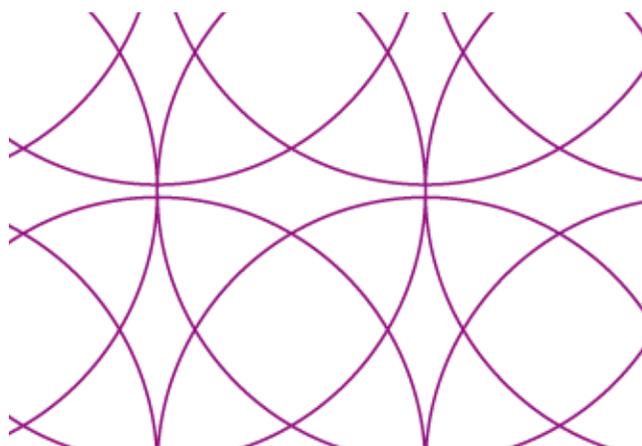
Connaissance de l’enfant : son biorythme, ses besoins psycho-affectifs selon son âge et les différents temps de la journée (6 heures)

Connaître son environnement professionnel : identification, rôle et missions des différents acteurs éducatifs d’un territoire (6 heures)

Construire et animer des activités éducatives : objectifs et méthodes pédagogiques, progression, suivi, évaluation (de 6 heures à 20 heures dans le cas d’une formation-action)

Travailler en complémentarité avec l’école sur les temps périscolaires : construire des projets d’animation complémentaires aux apprentissages scolaires (12 heures)

Techniques d’animation : découvrir et maîtriser de nouvelles activités dans les domaines sportifs, artistiques et culturels (de 12 à 18 heures)



REFORME DES RYTHMES SCOLA!RES

La Ligue de l’enseignement
vous accompagne

Contact :
Aude Simermann

Service «Loisirs Educatifs de proximité »
loisirseducatif@ligue54.org
Tel : 03 83 92 56 02



REFORME DES RYTHMES SCOLA!RES

**La Ligue de l’enseignement
vous accompagne**



LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

s'inscrit de la cadre de la Loi de Refondation de l'Ecole ; elle fait le choix de l'intérêt de l'enfant et d'une éducation globale et concertée.

Ce qui est en jeu, c'est bien la capacité de notre pays **d'assurer pour tous ses enfants l'égal accès aux savoirs émancipateurs**, pour apprendre à faire les choix personnels, citoyens et professionnels qui jalonnent la vie humaine.

Cette **ambition éducative** nécessite une concertation effective entre collectivités, associations et enseignants, pouvant aboutir à une organisation des rythmes adaptée au contexte local. Ainsi, sa mise en œuvre suppose de **rechercher les complémentarités et interactions entre les temps, les espaces, les contenus et les acteurs éducatifs**.

C'est dans cet esprit que la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire complémentaire de l'Ecole, s'engage à :

- **Accompagner** les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme
- **Former** les acteurs de ces nouveaux temps : enseignants, élus, ATSEM, animateurs, intervenants et bénévoles.

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME :

Objectif : Définir une organisation des temps de l'enfant, dans une démarche participative et de concertation des acteurs

- Définition des contenus éducatifs. Recensement et choix des lieux d'action, des intervenants
- Organisation des temps éducatifs : pilotage, statut, tarifs, financement

Méthode :

- Création et animation de groupes de travail et d'un comité de pilotage :

Utilisation des outils d'animation originaux favorisant l'expression de chacun des acteurs, le débat et la prise de décision consensuelle.

- Réalisation d'un diagnostic partagé
- Elaboration de la synthèse de la concertation
 - » Recensement des attentes et contraintes des différents acteurs
 - » Présentation de scénari de mise en œuvre intégrant des propositions d'actions concrètes et d'organisation

Temps de travail : selon votre projet, entre 15 et 20 jours



NOS OUTILS PEDAGOGIQUES

Objectif : Construire et proposer aux enfants des activités éducatives grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques innovants dans plusieurs domaines :

- Sport
- Education à la citoyenneté
- Lecture, écriture.

Nos différents outils disponibles à ce jour sont présentés sur les fiches ci-jointes. D'autres sont actuellement en cours de construction et seront disponibles au cours de l'année 2014.

Méthode : 3 possibilités pour la collectivité sur une période définie :

- 1) Mise à disposition des outils
- 2) Formation des encadrants à l'utilisation et à l'animation des outils
- 3) Mise à disposition d'intervenants.

